



PATINAGE GATINEAU	
POLITIQUE# : PG-002	
SOUTIEN AUX PATINEURS	VERSION 8 (février 2024)

* Le masculin est employé dans ce document strictement afin d'alléger le texte. Il comprend en tout temps son équivalent féminin.

A) Objectif

Cette politique a pour but d'apporter un soutien financier par l'entremise de différentes bourses qui sont remises à des patineurs afin de leur permettre de participer à différentes compétitions peu importe la catégorie et le niveau du patineur.

B) Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les patineurs membres de Patinage Gatineau qui sont inscrits au privé soit comme patineur star ou compétitif.

Les différentes bourses tiennent compte du niveau du patineur ainsi que du soutien financier qu'ils reçoivent d'autres sources telles que : Association régionale de patinage artistique de l'Outaouais, Patinage Québec, Patinage Canada, etc.

C) Admissibilité

Pour être admissible aux différents programmes de soutien financier, le patineur :

- Doit obligatoirement être membre et représenter Patinage Gatineau lors des différentes compétitions.
- Fournir les renseignements nécessaires pour s'assurer de l'éligibilité du patineur.

D) Programmes de soutien

1) Bourse pour le remboursement des compétitions

Les patineurs de niveau privé (patinage star et compétitif) sont admissibles à une bourse afin de défrayer une partie des coûts de l'inscription d'une compétition.

Tous les frais d'inscription de compétition (sauf frais de plate-forme virtuelle ou d'administration) sont admissibles à ce programme à l'exclusion des compétitions de patinage synchronisé.

Les bourses pour le remboursement des frais d'inscription de compétition sont remises une fois au cours de la saison pour la période du 1 avril au 31 mars de chaque année.



Les montants des bourses seront calculés au prorata du total des demandes reçues et selon la capacité financière du club pour l'année en cours jusqu'à un maximum de \$800 par patineur. Les paiements seront effectués avant le 31 mai de chaque année.

Pour être éligible à ce programme, le patineur doit obligatoirement se conformer à la procédure suivante :

- Être membre en règle de Patinage Gatineau.
- Remplir le formulaire de demande de remboursement, accompagnée d'une copie de chaque feuille de résultat, qui sera considérée comme la seule pièce justificative qui fait foi de sa participation à une compétition, ainsi que la facture (preuve de transaction) de l'inscription.
- Le formulaire ainsi que les pièces justificatives doivent être reçus par courriel à l'adresse spécifiée dans le formulaire au plus tard le 31 mars de chaque année. Aucune demande de remboursement de compétition ne sera acceptée après cette date. La preuve de réception demeure la responsabilité du parent ou tuteur. La date d'envoi du courriel sera la preuve de la réception et de la validité de la demande.

2) Survêtement obligatoire

Le patineur qui se classe au niveau provincial et qui fait partie de l'équipe du Québec ainsi que le patineur qui se classe au niveau provincial dans la catégorie de Patinage star et qui se qualifie pour les championnats nationaux de Patinage Star pourrait recevoir une bourse pour défrayer la partie obligatoire de son survêtement.

Dans une situation où le patineur se classe pour plusieurs années consécutives, son survêtement sera remplacé seulement si le modèle exigé par Patinage Québec est différent, ou si le patineur nécessite une grandeur différente. Dans une situation où le survêtement est abîmé, le conseil d'administration prendra une décision s'il peut être remplacé aux frais du Club.

S'il s'avérait que le poste budgétaire ne répondait pas à la demande en raison du nombre de patineur, les bourses seront calculées en parts égales entre les patineurs en tenant compte des priorités établies.

3) Bourse pour les compétiteurs de niveaux supérieurs

Sous réserve de la capacité financière du club pour l'année en cours, un patineur pourrait recevoir une bourse spécifique pour sa participation à l'une des compétitions suivantes :

- Une somme maximale de \$250 pour être présent et participer au Championnat Section Junior et Senior de la Section Québec et Championnat sous-section Québec /
Championnat section A



- Une somme maximale de \$200 pour être présent et participer au Championnat sans limite à novice (section)/*Championnat section B*
- Une somme maximale de \$250 pour être présent et participer aux Championnats de patinage Star et aux Jeux du Québec;
- Une somme maximale de 400\$ pour faire partie de l'équipe du Québec;
- Une somme maximale de 300\$ pour être présent et participer aux Défis de l'Est du Canada;
- Une somme maximale de 500\$ pour être présent et participer aux Championnats nationaux canadiens de patinage et aux Championnats canadiens novice – coupe Patinage Canada;
- Une somme maximale de 700\$ pour être présent et participer à une compétition internationale;
- Une somme maximale de 1000\$ pour être présent et participer aux Championnats du monde Junior ou Senior;
- Une somme maximale de 1500\$ pour être présent et participer aux Jeux Olympiques;

Un patineur de couple recevra les mêmes bourses qu'à titre d'un patineur de niveau simple.

4) Bourse pour une nomination aux Lauréats

Une bourse maximale de 50\$ sera remise aux nominés des lauréats annuels selon la capacité financière du Club.

5) Séminaire

Si Patinage Gatineau contribue au financement d'un séminaire, les frais encourus par les patineurs ne peuvent être réclamés.

Si un séminaire a été offert par Patinage Gatineau et qu'un patineur participe à un séminaire hors du club Patinage Gatineau, les frais ne pourront pas être réclamés.

Si aucun séminaire n'est offert par Patinage Gatineau, le conseil d'administration se réserve le droit, sous réserve de la capacité financière du club, d'offrir ou non une bourse au soutien de la participation au séminaire.



E) Élaboration des prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires pour le programme de soutien financier aux patineurs sont fixées annuellement par le conseil d'administration. Elles sont généralement reconduites d'année en année selon les catégories suivantes.

- 1) Bourse pour le remboursement des frais d'inscription de compétition.
- 2) Bourse pour le survêtement.
- 3) Bourse pour les patineurs de niveaux supérieurs.
- 4) Bourse pour une nomination aux Lauréats
- 5) Séminaire

Les prévisions budgétaires peuvent être réévaluées en cours d'année afin de répondre au besoin des patineurs ou tout simplement afin de s'ajuster en fonction de la capacité financière du club.

Adopté par le conseil d'administration le 1^{er} février 2024